



Fiche 27

Puis-je être envoyé d'un CFA ?

Oui, mais uniquement dans certaines situations.

- **PAS POUR VOS RESULTATS**

Votre CFA ne peut pas vous renvoyer en raison de l'insuffisance de vos résultats scolaires.

- **POUR RAISON DISCIPLINAIRE**

Il peut arriver que votre CFA ne souhaite plus vous garder du fait de votre conduite ou de votre absentéisme. Il est rare qu'un tel renvoi arrive en cours d'année. Il peut être plus fréquent qu'un CFA refuse de vous prendre pour la 2^e ou 3^e année de votre contrat ou de votre période d'apprentissage si votre contrat ou de votre période d'apprentissage si votre contrat a été conclu dans le cadre d'un CDI. Si ce problème vous arrive, vous pouvez demander l'intervention amiable du Service académique de l'inspection de l'apprentissage (SAIA).

à noter!

Le conseil de perfectionnement de votre CFA a un rôle consultatif sur les questions relatives à son fonctionnement : règlement intérieur, ouverture et fermeture de sections, organisation et déroulement de la formation, etc. Il est constitué par les représentants du conseil régional, de la direction du CFA, de représentants de syndicats patronaux, de représentants de syndicats de salariés, d'élus de personnel enseignant et d'élus des apprentis ou de leurs parents dans certains cas. Si vous êtes majeur, vous pouvez être élu et siéger au conseil de perfectionnement du CFA.